Règlement Particulier
2ème Circuit Départemental Jeunes de la Nièvre
Etape 3
Dimanche 14 Mars 2027 à Guérigny
N° de dossier : 2604113

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Les éléments du présent règlement particulier complètent les dispositions du RGC.

Article 1 : Joueurs

1.1 Le tournoi est ouvert aux MiniBads, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors licenciés dans la Fédération Française de Badminton.
1.2 Les participants au tournoi doivent avoir un classement D8, D9, P10, P11, P12 ou NC.
1.3 Les joueurs des catégories Benjamins, Minimes et Cadets classés au minimum D9 pourront s'inscrire dans la catégorie d'âge supérieure.
1.4 Tout participant doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein du gymnase. Il s'engage à respecter les gestes barrières recommandés par les autorités sanitaires le jour de la compétition.
1.5 Les joueurs ne doivent pas être sous le coup d'une suspension.

Article 2 : Tableaux

2.1 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
2.2 Les tableaux proposés pendant la compétition sont : SH (simple homme) et SD (simple dame).
2.3 Dans la mesure du possible, tous les tableaux se joueront en poules (avec 2 sortants par poule) puis en élimination directe. Pour rappel, les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits.
2.4 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries. Dans ce cas là, le comité d'organisation pourra prendre plusieurs choix :

- Faire jouer le tableau avec une poule unique (solution privilégiée)
- Regrouper les filles et garçons d'une même catégorie d'âge dans un tableau intergenres
- Faire jouer les filles et/ou garçons d'une même catégorie d'âge dans la catégorie d'âge supérieure
- Supprimer le tableau

La décision du comité d'organisation sur ces changements sera communiqué après le tirage au sort du **Dimanche 07 Mars**.
2.5 Les joueurs joueront obligatoirement dans le tableau correspondant à leur catégorie d'âge si telle est leur inscription à la compétition (sauf cas particulier).
2.6 La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle du **Dimanche 07 Mars 2027**. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.
2.7 Les tableaux seront réalisés sur la base des 6 catégories d'âges, chaque tableau sera limité à 32 joueurs maximum.

Article 3 : Inscription

3.1 La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 05 Mars 2027** à 23h59. La date de début d'inscription est fixée au **Lundi 04 Janvier 2027** à 0h00. Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes (sans paiement).
3.2 Le tirage au sort et la confection des tableaux seront réalisés le **Dimanche 07 Mars 2027**
3.3 Le montant des droits d'engagement est de 8 € par joueur.
3.4 Les inscriptions se feront uniquement via le logiciel BADNET.

Article 4 : Organisation et déroulement de la compétition

4.1 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les joueurs seront convoqués 1 h avant le début prévu de leur match.
4.2 Le gestionnaire de la compétition sera **Mr. Antoine COLMARD**. Il sera en charge de l'échéancier et du bon déroulement de la rencontre, en collaboration avec le juge-arbitre.
4.3 Le juge-arbitre de la compétition désigné par le comité d'organisation est **Mme. Carine MESSANI**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.
4.4 Tous les matches de toutes les catégories se joueront en 2 sets gagnants de 15 points (voir règles FF Bad). La compétition se déroulera en auto-arbitrage. Un pause de 60sec sera observée au bout de 8 points. Une pause de 120sec sera observée entre 2 sets dans un même match.
4.5 Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match. En cas de litige, le volant officiel homologué par la FFBAD est le Trinisport Spin Gold. Les boîtes de volants seront en vente sur les lieux de la compétition, au prix de 25€.
4.6 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
4.7 Toute personne voulant s'absenter le signalera à la table de marque et au Juge-arbitre.
4.8 En cas de nécessité et avec l'accord du Juge-arbitre, l'ordre de certains matchs pourra être modifié. Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.
4.9 Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match. Les volants devront être testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain.
4.10 Le conseil aux joueurs Minibads et Poussins est possible entre les points. A partir de la catégorie Benjamins, le conseil n'est plus autorisé entre les points, mais seulement pendant les interruptions normales de jeu (entre les sets et au milieu des sets à 8 points).
4.11 Tout volant touchant l'infrastructure autre que le terrain de jeu (filins de basket par exemple) sera let au 1er service, puis faute, et faute en jeu.

Article 5 : Gestion des forfaits et sanctions

5.1 Les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort pourront être remboursés sans présentation de justificatif. En cas de forfait après le tirage au sort, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un document officiel justifiant l'incapacité (certificat médical, attestation employeur ou scolaire)**.**
5.2 Tout joueur abandonnant sur un match sera declaré forfait pour le reste des matchs de la compétition.
5.3 Chaque participant doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort , fixée le **07 Mars 2027**. Le joueur ou son représentant légal devra prévenir le Comité Départemental de la Nièvre de Badminton de sa non participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue Bourgogne par

mail (clot@lbfcbad.fr). Il devra suivre la procédure de justificatif des forfaits, présente sur la page web https://lbfcbad.fr/declarer-un-forfait/.

Article 6 : Divers

6.1 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire. Cette règle peut subir des dérogations, la décision revenant à l'organisateur de la compétition.
6.2 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.
6.3 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du Comité Départemental de la Nièvre de Badminton, d'autres sites de badminton (FFBAD...) ou réseaux sociaux. Sans avis contraire écrit et signé du joueur ou de son représentant, l'inscription à la compétition vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
6.4 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.